

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 30 JUIN 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

Le 30 juin 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo de Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Patrick MARTIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER

2023-100

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
HAUTE-TARENTEISE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VTT DE
DESCENTE EDITION 2023 SUR LA COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE -
LES ARCS**

Lors du séminaire tourisme organisé par la communauté de communes de Haute Tarentaise, il a été conclu de définir le vélo comme un axe stratégique du développement touristique de la destination. En conséquence, les membres du conseil d'exploitation Tourisme ont décidé d'accompagner financièrement, pour cette année 2023, des événements sur le territoire liés à la pratique du vélo : le championnat de France de VTT de descente organisé aux Arcs en faisant partie.

Il a été conclu que la communauté de communes participe à hauteur de 10 000 € à l'organisation de l'événement. En contrepartie, l'association Arc MountainBike Club, organisatrice de l'événement intègre sur l'ensemble de ses supports de communication le logo « Haute Tarentaise Vanoise ». La communauté de communes sera également présente avec un stand lors de l'événement.

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation Tourisme du 22 mai 2023

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de financement entre la CCHT et l'association Arc MountainBike Club;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe Tourisme Haute-Tarentaise Vanoise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Yannick AMET

Président



CONVENTION

Participation financière de la communauté de communes de Haute-Tarentaise aux championnats de France de VTT de descente édition 2023 sur la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

L'association Arc MountainBike Club, représenté par son Président, Monsieur Stéphane GUICHARD,

D'autre part

► PRÉAMBULE

Lors d'un séminaire Tourisme organisé par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, il a été conclu de définir le vélo comme un axe stratégique du développement touristique de la destination.

En conséquence, les membres du conseil d'exploitation Tourisme ont décidé d'accompagner financièrement pour cette année 2023 des événements liés à la pratique du vélo : le championnat de France de VTT de descente organisé aux Arcs en faisant partie.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

► ARTICLE 1 – Apports des parties

Pour la CCHT

- La participation financière de la communauté de communes de Haute-Tarentaise est de 10 000 €, servant à couvrir une partie des frais d'organisation.

Pour Arc MountainBike Club

- Présence du logo Haute Tarentaise Vanoise sur les supports de communication de l'événement :
 - o Fond de podium
 - o Fond d'interview TV
 - o Affiche officielle
 - o Arche de départ et d'arrivée
 - o Visuels web
 - o Plaques de cadre
 - o Dossards
- Présence d'un stand CCHT lors de la journée de compétition le samedi 8 juillet.
- Citation du partenariat et présentation (fournie par la CCHT) par le speaker durant la durée de l'événement.

► **ARTICLE 2 – Gestion**

L'association Arc MountainBike Club éditera une facture de **10 000,00 €** correspondant à la part de la participation de la CCHT pour l'organisation de l'événement.

► **ARTICLE 3 – Conditions**

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement des spectacles. En raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison du fait de l'organisateur, si l'événement devait être annulé ou reporté en 2024, le montant intégral de la participation financière de la CCHT devra lui être restitué sur l'année 2023.

► **ARTICLE 4 – Litiges**

En cas de litiges, un accord à l'amiable sera recherché avant recours aux tribunaux. Le cas échéant, les tribunaux de la ville d'Albertville sont expressément reconnus compétents.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

[L'association Arc MountainBike Club](#)

Monsieur Stéphane Guichard,
Président

A _____, le _____



Monsieur Yannick AMET,
Président

A _____, le



PROJET